

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi *14 juillet 2026* à *19 h 00* à l’hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Yanick Allard, et Martin Langevin sous la présidence de monsieur le maire, Michel Deraspe.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d’assemblée.

SONT ABSENTS :

Madame Nathalie Traversy et Monsieur Jean Précourt.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 8

01. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-07-205

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l’ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. Autorisation de paiement et de participation à diverses formations pour la directrice générale - Formations continues 2026 ;
05. Autorisation d’inscription à la directrice générale au Colloque de Zone de l’ADMQ ;
06. Autorisation d’achat pour un logiciel pare-feu pour la municipalité ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

07. Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels de *Techni-Consultant Inc.* pour la stabilisation préventive du rang Haut-de-la-Rivière;
08. Autorisation de paiement à la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* – Demande d’accès à l’information - Dossier Hôtel Traversy;
09. Autorisation de paiement à la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* – Demande d’accès à l’information - Dossier Hôtel Traversy;
10. Autorisation de paiement au *Laboratoires d’Expertises de Québec* ltée pour la stabilisation des berges du Rang de l’Île ;
11. Autorisation de paiement au *Laboratoires d’Expertises de Québec* ltée pour la stabilisation des berges du Rang de l’Île ;
12. Autorisation de paiement à *Auger et Dubord arpenteurs-géomètres inc.* relativement au certificat de piquetage du Rang de l’Île ;

13. Autorisation de paiement à *Excavation Gagnon et Frères inc.* pour le décompte progressif #5 travaux glissement de terrain sur le Rang de l'Île ;
14. Autorisation de paiement à la firme *Tetra Tech QI inc* pour les travaux de stabilisation des berges du Rang de l'Île ;

VOIRIE MUNICIPALE

15. Octroi de contrat à *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement du devis des travaux de pavage 2026 & l'inscription sur SEAO ;
16. Autorisation de paiement à la *Ferme F & Y (2013) inc.* pour le fauchage des abords des routes ;
17. Autorisation de paiement à la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* pour l'adoption du règlement portant sur la gestion contractuelle ;
18. Abrogation du règlement n° 264-2025 relatif à la gestion contractuelle;
19. Adoption du règlement n° 274-2026 portant sur la gestion contractuelle;
20. Appui à l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide - Sécurité sur la route 132 ;
21. Octroi de contrat à *Groupe 132 inc.* - Rapiéçage général des rues 2026;
22. Octroi de contrat à *Groupe 132 inc.* pour les travaux à l'intersection de la rue Industrielle ;
23. Autorisation de paiement des heures supplémentaires de Monsieur Sylvain Bardier ;

HYGIÈNE DU MILIEU

24. Autorisation de paiement de l'avenant relatif aux honoraires de *Stantec Experts-Conseils Ltée* concernant l'étude de prélèvement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;
25. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-Conseils Ltée* pour l'étude de prélèvements pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame;
26. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-Conseils Ltée* pour l'étude de prélèvements pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame;
27. Autorisation d'acceptation de l'offre de services à *Techni-Consultant Inc.* pour aider l'inspecteur municipal avec la purge de bornes fontaines – Technique de rinçage dans les conduites ;
28. Autorisation de paiement à *Techni-Consultant Inc.* pour le nettoyage et l'inspection de caméra ;
29. Autorisation d'acceptation de l'offre de services à *Techni-Consultant Inc.* pour la démarche découlant de l'attestation de l'assainissement municipal;
30. Autorisation de paiement à l'écocentre *ÉCO MP Inc.* - deuxième versement de l'année 2026 ;
31. Octroi de contrat à *Nordikeau* pour le nettoyage à l'air de conduites d'aqueduc ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. Adoption de la dérogation mineure de Monsieur Louis Descheneaux-Beaulac, au 28, rang Saint-Joseph ;
33. Autorisation de paiement des honoraires à la firme *Lafond Ouellet Privé Notaires inc.* Pour l'acquisition du terrain du 590, rang du Haut-de-la-Rivière ;
34. Octroi de contrat à *Géomatique BLP Arpenteurs-Géomètres INC.* pour les relevés topographiques rue Lefebvre et du Rang de l'Île ;
35. Autorisation de paiement à *RCA Électrique* pour le branchement du système de climatisation et chauffage du centre communautaire ;

LOISIRS ET CULTURE

36. Autorisation de paiement à *Distributions Pro-Excellence Inc.* pour l'achat de cannes à pêche pour l'activité Pêche en herbe ;
37. Augmentation du forfait internet pour le bureau municipal ;
38. Autorisation de paiement à *360 ISD inc.* pour l'inspection du Parc Lafrenière ;
39. Autorisation de paiement à *Spec-Tech inc.* pour l'équipement technique et la scène lors de la fête nationale ;
40. Autorisation de paiement à *Loisirs Saint-François-du-Lac* pour le camp de jour de l'année 2026 ;

- 41. Subvention à la *Maison des jeunes du Bas-Saint-François* pour l'année 2026 ;
- 42. Octroi de contrat à *Signé François Roy inc.* pour l'achat d'un panneau de remerciement dans le parc Martel aux couleurs de la caisse Desjardins ;

- 43. Affaires nouvelles
- 44. Documents déposés
- 45. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions
- 46. Levée de l'assemblée

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 9 juin 2026*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2026-07-206 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 9 juin 2026* tel que présenté.

03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 juin 2026 ;

2026-07-207 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2026.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Juillet

ANNÉE
2026

Liste des comptes

Déboursés directs

1	10636	Spec-Tech - Contrôle mural numérique salle Renaud-Baril R-2026-06-198	955,44 \$
2	10637	Traversy Sylvain - Chansonnier fête nationale R-2026-06-201	1 200,00 \$
3	10638	Transport Herman - Transport de compost R-2026-06-193	1 753,70 \$
4	10639	Auger & Dubord, Arpenteurs - Cadastres rang De L'Ile R-2026-06-189 , rang du Haut-De-La-Rivière R-2026-06-190	4 254,08 \$
5	10640	Municipalité Aston-Jonction - Quote-part 2026 regroupement énergie renouvelable R-2026-06-194	7 740,51 \$
6	10641	Stéphane Leclair - Chansonnier "Jeudis en chansons" R-2026-06-203	425,00 \$
7	10642	André Leclair - Chansonnier "Jeudis en chansons" R-2026-06-203	425,00 \$

8	10643	Steve Brouillard - Chapiteau 40'x80' R-2026-06-200	2 500,00 \$
9	10644	Boisvert Lyne - Frais d'inscription congrès FQM (8x)	9 381,92 \$
10	10645	Les Entreprises Clément Forcier - Nettoyage des rues R-2026-06-165 - Crédit location pompe	6 396,92 \$
11	10646	Atelier de moteurs Croteau - Moteur Techtop pour compresseur eaux usées ND R-2026-06-170	718,59 \$
12	Direct	Arboriculture de Beauce - Élagage d'arbre près du 11, rang Saint-Joseph	2 529,45 \$
13	Direct	Municipalité Saint-François-Du-Lac - 1-2/4 versement arrosage des mouches noires	37 153,72 \$
14	10647	Gestion Événementielle - Location de jeux gonflables fête nationale R-2026-06-202	1 552,16 \$
15	10648	Le Petit-Marché - Traiteur "souper spaghetti" fête nationale	3 061,37 \$
16	10649	Jean-Marc Normand - Surveillance de nuit fête nationale	450,00 \$
17	Direct	Ferme Le Petit-Lard - Retenue de 30% déneigement des rues	13 933,68 \$
18	Direct	Aubin Pelissier - Ventilation centre communautaire R-2026-06-196	16 281,89 \$
19	Direct	Techni-Consultant - Accompagnement opérationnel aux étangs des eaux usées R-2026-06-192	2 884,62 \$
20	Direct	Techni-Consultant - Devis appel d'offre, demande d'aide financière PAFIRSPA patinoire ND R-2026-06-195	1 543,54 \$
21	Direct	SPA Drummond - 2e versement contrôle animalier R-2026-06-185	6 344,55 \$
22	Direct	Techni-Consultant - Devis appel d'offre, demande d'aide financière PAFIRSPA patinoire ND R-2026-06-195	6 174,16 \$
23	10650	France Leblanc - Remboursement achat de chips fête nationale	126,36 \$
24	Direct	Excavation Des Iles - Installation des Bouées R-2026-06-176	8 623,13 \$
25	Direct	Les Gazons Tessier - Contrôle de la végétation aux étangs R-2026-06-168	1 448,69 \$
Sous-total des factures déjà payées			137 858,48 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Tougas Isabelle - Déplacements juin 2026	10,08 \$
2		Vaudreuil Sabrina - Déplacements juin 2026	39,61 \$
Sous-total des factures déjà payées			49,69 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de mai 2026	1 380,60 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 12 mai 2026	6 678,57 \$
3		L'Exédré Librairie - Achat de livres	31,40 \$
4		Ministre des finances - 1/2 versement Sûreté du Québec	122 945,00 \$
5		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de juin 2026	11 812,00 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de juin 2026	4 714,18 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juin 2026	4 482,32 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois de juin 2026	181,04 \$
9		Telus Mobilité - Panneau numérique, cellulaires dg, bureau, voirie mois de mai	257,39 \$
10		Telus Mobilité - Panneau numérique, cellulaires dg, bureau, voirie mois de juin	261,80 \$
11		Visa - Repas réunion, Itunes, Cogeco, écouteurs, souris.	469,22 \$
12		Visa - ADMQ, déco fête nationale, estampe, quais pièces, Square, Cogeco Connexion, I tunes, SEAO, drapeaux	4 319,59 \$
13		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			157 573,35 \$

Fournisseurs 2026

1	10651	Boisvert Lyne - Déplacements: Drummond notaire, ND panneau numérique, divers dans Pville (12x)	506,16 \$
2	10651	Suite: Drummond Telus (2x), Drummond vitrerie Baril (2x)	221,76 \$
3	Direct	Buropro - Photocopies 1795 noires, 16 673 couleurs	916,19 \$
4	Direct	GardaWorld - Vérifier le système incendie, batteries, verrou	1 207,18 \$
5	Direct	Dépanneur Pierreville - Essence camions	993,28 \$
6	Direct	Entreprises M&G Gamelin Inc. - Diesel tracteur	85,07 \$
7	Direct	Elevabec - Inspection annuelle élévateur centre communautaire	425,00 \$
8	Direct	Location Équipements Raydan - Huile, fil coupe herbe, chaine	182,65 \$
9	10652	Ferme des Ormes - Fleurs pour parcs R-2026-04-117	970,38 \$
10	10653	Fonds d'information du territoire - Avis de mutation juin 2026	66,00 \$
11	Direct	Groupe Infoplus - Port 6 usb	216,68 \$
12	10654	Mini Entrepôts Star - Location de remorque	137,97 \$
13	Direct	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	952,28 \$
14	Direct	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	1 544,70 \$
15	10655	Les Serres Chantal et Diane Janelle inc. - Jardinières de fleurs (10x) R-2026-04-117	862,31 \$
16	10656	Rita Lafond - Jardinières de fleurs (5x) R-2026-04-117	488,64 \$
17	Direct	Martech - Panneaux signalisation	1 848,69 \$
18	Direct	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 2/4 versement arrosage des mouches noires	18 576,86 \$

19	10657	Normand Bardier - Descendre quais, excavation entrée d'eau au 500 rang Du Haut-De-La-Rivière	1 523,42 \$
20	Direct	Patrick Morin - Terre noire, semence, pulvérisateur, vis, boulons, épinette, gaz propane, rallonge, brocheuse, corde	969,09 \$
21	Direct	Sanixel - Produits de nettoyage	1 175,81 \$
22	Direct	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau de juin 2026 - Travaux spéciaux Audit	21 973,80 \$
23	Direct	RGMR Bas Saint-François - 6/12 versement quote-part 2026, crédit sur 3 bac supplémentaire	21 351,37 \$
24	Direct	Régie d'incendie Pierreville St-François-du-Lac - Diverses interventions	3 754,35 \$
25	Direct	Réseau Biblio - Étiquettes de codes-barres, rouleau papier imprimante	31,04 \$
26	10658	Métro Rouillard & Frères - Produits pour fête nationale	108,23 \$
27	Direct	Samuel Bourque - 2/3 versement responsable soccer	1 000,00 \$
28	10659	Ferme Jean-Yves Gamelin - Jardinières de fleurs (5x) R-2026-04-117	459,90 \$
29	Direct	ADN Communication - Alertes municipales mai et juin 2026	497,52 \$
30	10660	Entandem - Licences de musique	116,12 \$
31	Direct	Paysagement Précourt - Services d'horticulteur 2/4 versement	4 455,28 \$
32	Direct	Paysagement Précourt - Services de pelouse 2/4 versement	4 396,36 \$
33	Direct	Lumicom - Technicien Électronique	868,06 \$
34	10661	Bourbeau Jeremie - Achat de protège oreilles	236,83 \$
35	10662	Rouillard Guillaume - Subvention Hockey (Charles Rouillard)	150,00 \$
36	Direct	RCA Électrique - Travaux électriques parcs et station de pompage ND	3 531,28 \$
37	10663	Distribution Pro Excellence - Ligne à pêche complète pour la fête de la pêche	4 851,95 \$
38	Direct	Vaudreuil Sabrina - Diverses achats pour la fête nationale	247,80 \$
39	10664	Lafrenière Hélène - Échange bibliothèque	96,60 \$
40	Direct	Fonds d'assurance des Municipalités du Québec - Franchise dossier	1 000,00 \$
41	Direct	Deraspe Michel - Déplacements: Rencontres: Jean-Philippe Boily usine ND, Raymond Côté régie d'eau,	633,64 \$
42	Direct	Suite: David Lafontaine ingénieur rang De L'Ile, Donald Martel député (2x), SQ, Excavation Gagnon rang De L'Ile, Éoliennes(2x)	0,00 \$
43	Direct	Suite: Glissement terrain rang De L'Ile, Caisse Desjardins fête nationale, Drummond notaire, MRC Stéphanie Lord	0,00 \$
44	Direct	Suite: Christian Forcier rue Industrielle (2x), Line Lachapelle, maisons incendiés ND, rang Saint-Louis, divers	0,00 \$
45	Direct	Michel Deraspe - Dépenses: Repas réunion d'Éolienne	14,01 \$
46	10665	Daneau Gabriel - Excavation boîte de service 251 rue Du Haut-De-La-Rivière	480,00 \$
47	10666	Marcotte Frédérick - Dossier d'insalubrité	75,60 \$
48	10667	GoPop Nicolet - Cartes prépayées pour la fête nationale	500,00 \$
Sous-total des factures à payer			104 699,86 \$

Total des factures du mois	400 181,38 \$
-----------------------------------	----------------------

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. AUTORISATION DE PAIEMENT ET DE PARTICIPATION À DIVERSES FORMATIONS POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - FORMATIONS CONTINUES 2026

CONSIDÉRANT QUE l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre des formations afin de parfaire le travail de la directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir à sa directrice générale, madame Lyne Boisvert, tous les outils nécessaires afin qu’elle puisse offrir le meilleur travail qui soit ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’embauche de la directrice générale, la Municipalité s’est engagée à lui permettre de participer à toutes les formations de perfectionnement qu’elle jugeait opportunes ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a de l'intérêt pour 5 formations à 868,08 \$ taxes comprises, soit :

- *Conférence Web – Opportunités et défis liés à la gestion des ressources humaines ;*
- *Organismes municipaux – Aspects comptables et autres particularités ;*
- *Organismes municipaux – Nouveautés, enjeux et conseils pratiques ;*
- *La conciliation travail-famille : le droit à la déconnexion existe-t 'il ;*
- *Bonnes pratiques pour la gestion des documents municipaux.*

2026-07-208 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Pierreville, à participer aux cinq (5) formations énumérées ci-haut et ce, au coût de 868,08 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454

05. AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, a reçu une invitation pour participer au prochain Colloque de Zone offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque offre une programmation enrichissante et un lieu de réseautage qui stimule l'excellence ;

2026-07-209 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Boisvert, à participer au COLLOQUE ANNUEL -ZONE 07 du Centre-du-Québec, de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 30 septembre 2026 Chez Ti-Père à Drummondville ;

QUE les frais d'inscription de ± 143,72 \$ incluent le dîner et les pauses-santé ;

QUE les frais de déplacement soient remboursés à madame Boisvert.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formation - ADM » 02 130 00 454

06. AUTORISATION D'ACHAT POUR UN LOGICIEL PARE-FEU POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'administrateur réseau de la MRC Nicolet-Yamaska, Monsieur Jean-François Doucet, recommande

l'installation d'un nouveau pare-feu (pour le système informatique) et que les autres municipalités de la MRC doivent effectuer également cette modification ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies ont déposé leur soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes comprises
Groupe Info Plus	1 879,97 \$	2 161,50 \$
Logesco	1 975,49 \$	2 271,32 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le plus bas soumissionnaire, soit *Groupe Info Plus*, pour la somme de ± 2 161,50 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission n°11047, du *Groupe InfoPlus* en date du 16 juin 2026 pour un pare-feu, au montant de ± 2 161,50 \$ taxes comprises ;

2026-07-210
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de pare-feu du *Groupe InfoPlus*, au montant de ± 2 161,50 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communication-internet-licence » 02 130 00 335

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

07. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE *TECHNI-CONSULTANT INC.* DANS LE DOSSIER DE LA STABILISATION PRÉVENTIVE DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture n°03383 de *Techni-Consultant inc.* en date du 19 juin 2026, pour l'accompagnement durant le mandat professionnel au montant de ± 573,44 \$ taxes comprises ;

2026-07-211
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n°03383, de la firme *Techni-Consultant Inc.* pour l'accompagnement durant le mandat professionnel de la stabilisation préventive du rang du Haut-de-la-Rivière, au montant de ± 573,44 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang Haut de la Rivière » 03 310 01 013

**08. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENCRL –
DEMANDE D’ACCÈS À L’INFORMATION - DOSSIER
HÔTEL TRAVERSY**

CONSIDÉRANT QUE la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* a reçu des demandes d’accès à l’information à la suite des procédures de l’Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 629760 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL*, en date du 9 juin 2026, pour les honoraires professionnels du dossier de l’Hôtel Traversy au montant de ± 363,32 \$ taxes comprises. La facture se détaille comme suit :

Honoraires professionnels pour la période se terminant le 31 mai 2026

Me Annie Aubé au tarif horaire de 395 \$ pour un total de 0,80 heure de travail.

2026-07-212 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture n° 629760 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* pour les honoraires professionnels du dossier de l’Hôtel Traversy au montant de ± 363,32 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

**09. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENCRL - DOSSIER
HÔTEL TRAVERSY**

CONSIDÉRANT QUE la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* a reçu des communications orales et écrites de Me Josée Dubois concernant le dossier de l’Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 627296 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL*, en date du 22 mai 2026, pour les honoraires professionnels du dossier de l’Hôtel Traversy au montant de ± 1 196,89 \$ taxes comprises. La facture se détaille comme suit :

Honoraires professionnels pour la période se terminant le 12 mai 2026

Me Annie Aubé au tarif horaire de 395 \$ pour un total de 0,80 heure de travail.

Me Marie-Camille Gagné au tarif horaire de 290 \$ pour un total de 2,5 heures de travail.

2026-07-213 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture n° 627296 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* pour les honoraires professionnels du dossier de l’Hôtel Traversy au montant de ± 1 196,89 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

10. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE POUR LA STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec ltée* a assuré la surveillance géotechnique et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés afin de stabiliser les berges du Rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 054894 de la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec ltée*, en date du 10 juin 2026, pour la stabilisation des berges du Rang de l'Île, au montant de ± 563,38 \$ taxes comprises. La facture se détaille comme suit :

Honoraires professionnels pour la période du 29 mars au 30 mai 2026

Ingénieur géotechnique - Surveillance et contrôle au tarif horaire de 140,00 \$ pour un total de 3,50 heures de travail.

2026-07-214 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 054894 de la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec ltée* pour les honoraires professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du Rang de l'Île, au montant de ± 563,38 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'île » 03 310 00 004

11. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE POUR LA STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec ltée* a assuré la surveillance géotechnique et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés afin de stabiliser les berges du Rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 055458 de la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec ltée*, en date du 9 juillet 2026, pour la stabilisation des berges du Rang de l'Île, au montant de ± 4 886,44 \$ taxes comprises. La facture se détaille comme suit :

Honoraires professionnels pour la période du 31 mai au 27 juin 2026

Ingénieur géotechnique - Surveillance et contrôle au tarif horaire de 140,00 \$ pour un total de 4,00 heures de travail.

Technicien de chantier - Surveillance de chantier au tarif horaire de 100,00 \$ pour un total de 17,00 heures de travail

2026-07-215 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 055458 de la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée* pour les honoraires professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du Rang de l'Île, au montant de ± 4 886,44 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'île » 03 310 00 004

12. AUTORISATION DE PAIEMENT À AUGER ET DUBORD ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. RELATIVEMENT AU CERTIFICAT DE PIQUETAGE DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à la firme *Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc.*, de préparer un certificat de piquetage montrant les repères d'arpentage installés dans la limite sud-ouest des lots 5 744 149 et 5 744 150, situés sur le Rang de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires qui seront facturés incluent les mesures sur le terrain par station totale et GPS, les recherches au registre foncier, l'analyse foncière, la pose des repères d'arpentage, la préparation du plan de certificat de piquetage ainsi que la vérification et le suivi par l'arpenteur géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 12504, émise le 29 mai 2026, par la firme *Auger et Dubord arpenteurs-géomètres inc.*, pour le certificat de piquetage, au montant de ± 1 034,78 \$ taxes comprises ;

2026-07-216 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la firme *Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc.* pour le certificat de piquetage du Rang de l'Île, au montant de ± 1 034,78 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'île » 03 310 00 004

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION GAGNON ET FRÈRES INC. POUR LE DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #5 TRAVAUX GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LE RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE les travaux des berges du rang de l'Île par l'entrepreneur *Excavation Gagnon et Frères inc.* ont débuté au mois d'août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour lesdits travaux de stabilisation des berges sur le rang de l'Île sont au coût de 3 595 000 \$ taxes comprises ainsi qu'un montant de 190 325,18 \$ pour des directives de changement, pour un montant de 3 785 325,18 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur au dossier, soit Tetra Tech, recommande le versement pour le 5^{ième} décompte progressif en date du 6 juillet, au montant de ± 324 136,28 \$ taxes comprises;

2026-07-217 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n°39802 à l'entrepreneur *Excavation Gagnon et Frères inc.* pour les travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île, en date du 22 juin 2026, au montant de ± 324 136,28 \$ taxes comprises ;

QUE des quittances pour les dénonciations de contrats doivent être reçues à la municipalité avant de libérer les fonds.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

14. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME *TETRA TECH QI INC.* POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2023-11-420 octroie le contrat à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la création des plans et devis des travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île - Glissement de terrain du 1^{er} novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n°60974465 en date du 7 juillet 2026, de la firme *Tetra Tech QI inc.* pour les honoraires professionnels des travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île, pour un montant de ± 19 772,28 \$ taxes comprises. La facture se détaille comme suit :

Honoraires professionnels pour la période du 29 mars au 30 mai 2026

Visite de l'ingénieur- concepteur 700,00 \$

Réunions de chantier 1 300,00 \$

Surveillance de bureau 1 385,00 \$

Surveillance de chantier avec résidence 11 562,00 \$

Plans finaux 2 250,00 \$

2026-07-218

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n°60974465 à *Tetra Tech QI Inc.* pour les travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île, en date du 7 juillet 2026, au montant de ± 19 772,28 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

15. OFFRE DE SERVICE À *TECHNI-CONSULTANT INC.* POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVIS DES TRAVAUX DE PAVAGE 2026 ET L'INSCRIPTION SUR SEAO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de service à *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement et la publication sur le SEAO pour l'asphaltage 2026, du rang de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE *Techni-Consultant inc.* a effectué des démarches pour un contrat gré à gré et pour le devis d'entrepreneur sur la plateforme SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'offre de service n° 01091, le 29 juin 2026 de l'entreprise *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement aux travaux de pavage, au montant

estimatif de ± 2 457,59\$ taxes comprises et ce puisque l'offre de service est facturée sur les heures effectuées au taux de 163,84 \$/heure, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE des frais de déplacement seront facturés au coût de 0,72 \$/km plus les frais connexes si applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-219

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'offre de service n° 01091 à la compagnie *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement du devis de travaux de pavage, au montant estimatif de ± 2 457,59 \$ taxes comprises.

QUE le paiement soit effectué lorsque des factures seront produites par *Techni-Consultant inc.* ;

QUE la firme *Techni-Consultant inc.* doit aviser la municipalité si les coûts relatifs à l'accompagnement du devis de travaux de pavage sont supérieurs au montant de 2 457,59 \$ et ce avant la fin du mandat.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels » 02 320 00 411

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FERME F & Y (2013) INC. POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} fauchage des abords des routes a eu lieu durant le mois de juin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 135808 émise le 17 juin 2026 par *Ferme F & Y (2013) INC.* pour la 1^{ère} coupe de fauchage des fossés au montant de ± 4 225, 33 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-220

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 135808 de ± 4 225,33 \$ taxes comprises à la *Ferme F & Y (2013) inc.* pour la 1^{ère} coupe de la saison estivale 2026 ;

QUE la facture de de ± 4 225,33 \$ taxes comprises inclus une surcharge de carburant de 86,23 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521

17. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENCRL POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-05-141 attribue le contrat de révision du règlement sur la gestion contractuelle à la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 629761 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL*, en date du 9 juin 2026, pour les services professionnels liés au

règlement de gestion contractuelle au montant de ± 977,29 \$, taxes comprises ;

2026-07-221 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 629761 de la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* pour les honoraires professionnels du règlement de la gestion contractuelle au montant de ± 977,29 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

18. ABROGATION DU RÈGLEMENT N° 264-2025 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2025-07-234 adoptait le règlement n° 264-2025, lors de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs changements ont été apportés à ce règlement, et ce puisque le gouvernement du Québec exige des directives très strictes et obligatoires que toutes les municipalités doivent inclure dans leur règlement de gestion contractuelle ce qui signifie que le règlement n° 264-2025 ne répond plus aux directives ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-05-141 attribue le contrat de révision du règlement sur la gestion contractuelle à la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance du conseil du mardi 14 juillet 2026, le conseil municipal adoptera le règlement n° 274-2026 relatif à la gestion contractuelle, sous les modifications apportées par la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENCRL* ;

2026-07-222 EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution n° 2025-07-234 concernant l'adoption du règlement n° 264-2025 relatif à la gestion contractuelle ;

QUE le règlement n° 274-2026 remplacera celle-ci.

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 274-2026 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

CONSIDÉRANT QUE le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, est établi, depuis le 1^{er} janvier 2026, à 139 000 \$, lequel seuil pourra être ajusté par règlement ministériel ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 274-2026 portant sur la gestion contractuelle a été donné le 9 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

2026-07-223 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le
« Règlement numéro 274-2026 portant sur la gestion contractuelle ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

20. APPUI À L'INSTALLATION DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE - SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des commentaires sur la sécurité routière près de l'école Maurault et que ces inquiétudes sont justifiées ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositifs actuels ne parviennent pas à inciter les automobilistes à ralentir dans les zones scolaires ;

CONSIDÉRANT QUE le passage pour piétons actuel situé en face de l'école Maurault répond aux critères des normes en vigueur pouvant justifier l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) auprès du ministère des Transports et Mobilité durable (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de panneaux sur les propriétés sises aux numéros 43 et 46, rue Maurault, exigent l'accord des propriétaires et que celles-ci ont été obtenues ;

2026-07-224 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Pierreville appuie le projet d'installation de feux

rectangulaires à clignotement rapide afin d'assurer une sécurité pour les enfants et adultes du territoire de Pierreville.

21. OCTROI DE CONTRAT À GROUPE 132 INC. - RAPIÉÇAGE GÉNÉRAL DES RUES 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de rapiéçage sur différentes rues ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres, celle-ci n'a donc fait aucune comparaison de prix, et ce, dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission, le 1^{er} juillet 2026 de l'entreprise *Groupe 132 inc.* pour les travaux d'asphaltage municipal pour une quantité approximative de 75.00 tonnes métriques au coût de 405,00 \$ / tonne métrique, avant taxes ;

2026-07-225 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de rapiéçage des routes de la Municipalité à l'entreprise *Groupe 132 inc.* au coût de 405 \$ taxes en sus la tonne métrique, soit une augmentation de 25 \$ taxes en sus la tonne métrique par rapport à l'année 2024 qui était au coût de 380 \$ la tonne métrique ;

QUE les endroits à rapiécer seront au préalable marqués par l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, qui assurera aussi la supervision desdits travaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

22. OCTROI DE CONTRAT À GROUPE 132 INC. POUR LES TRAVAUX À L'INTERSECTION DE LA RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de procéder à l'élargissement de l'intersection de la rue Industrielle et la route 132 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à une superficie d'environ 11 pi x 55 pi ;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau actuel devra être prolongé et celui-ci pourrait avoir une dimension supplémentaire d'un pied, sans augmentation du coût ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission, le 10 juillet 2026 de l'entreprise *Groupe 132 inc.* pour les travaux d'asphaltage pour l'intersection de la rue Industrielle, pour un montant de ± 7 473,38 \$, taxes comprises ;

2026-07-226 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à l'entreprise *Groupe 132 inc.* pour les travaux de la rue Industrielle, au montant de ± 7 473,38 \$ taxes comprises ;

QU’UNE demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable sera transmise.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins- Ens. Pierreville » 02 320 00 521

23. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE MONSIEUR SYLVAIN BARDIER

CONSIDÉRANT QU’il était convenu de mettre à jour les heures supplémentaires accumulées par nos employés ;

CONSIDÉRANT QU’IL a été convenu avec la résolution n° 2021-08-305 que le personnel de voirie qui effectue du temps supplémentaire au-delà de 40 heures par semaine sera payé en temps & demi et ce tout en respectant les normes du travail ;

CONSIDÉRANT QUE les heures supplémentaires accumulées par Monsieur Sylvain Bardier ont été validées et s’élèvent à un montant de 4 202,60 \$ en date du 11 juillet 2026 ;

2026-07-227
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de 4 202,60 \$ à Monsieur Sylvain Bardier pour les heures supplémentaires effectuées du 1^{er} janvier 2026 au 11 juillet 2026.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire Inspecteur Hôtel de Ville » 02 190 00 141, « Salaire » 02 320 00 141« Salaire Inspecteur Garage » 02 321 00 141« Salaire Inspecteur Déneigement » 02 330 00 141« Salaire Insp. TEU. Notre-Dame » 02 414 00 141« Salaire Inspecteur TEU Pville» 02 414 10 141

HYGIÈNE DU MILIEU

24. AUTORISATION DE PAIEMENT DE L’AVENANT RELATIF AUX HONORAIRES DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE CONCERNANT L’ÉTUDE DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été octroyé à *Stantec Experts-Conseils Ltée* par la résolution n° 2023-02-83, concernant l’étude de prélèvement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation a été marquée par des délais prolongés ;

CONSIDÉRANT QUE les éléments conjugués à l’écart entre les barèmes d’honoraires en vigueur en 2023 et ceux applicables en 2026, justifient la présente demande ;

Ajustements proposés au 27 mai 2026

Tâche	Description	Avancement	Budget 2023	Budget 2026	Écart	Justification
200.2	Relevés topographiques (80h)	0 %	10 000 \$	12 000 \$	2 000 \$	Taux horaire: 125\$/h -2023 150\$/h -2026

210	Étude géotechnique – Préparation et suivi	0 %	1 500 \$	1 800\$	300 \$	Indexation main d’œuvre
211	Évaluations environnementales	0 %	17 500 \$	22 500 \$	5 000\$	Indexation main d’œuvre
212	Étude de potentiel archéologique	0 %	5 000 \$	5 500 \$	500 \$	Indexation main d’œuvre
220	Étude comparative, solution supplémentaire et démarches MELCC	15 %	19 500 \$	22 195 \$	2 695 \$	Indexation main d’œuvre
300	Conception de la solution retenue et rapport d’ingénierie préliminaire	En cours	10 000 \$	12 000 \$	2 000 \$	Indexation main d’œuvre

2026-07-228

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de l’avenant à l’entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*, pour les études préliminaires pour l’assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame au montant de ± 14 366,13 \$, taxes comprises ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d’épuration du secteur Notre-Dame seulement ;

QUE le paiement des honoraires ne sera pas exigé immédiatement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d’épuration secteur ND » 03 310 00 009

25. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR L’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2023-02-83 mandatait la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour les services professionnels en ingénierie, pour la réalisation d’études préliminaires et des relevés topographiques pour l’assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame dans le cadre du programme PRIMEAU sous-volet 1.1 au montant total de ± 97 153,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 2118585 émise le 2 juillet 2026 par *Stantec Experts-conseils ltée*, au montant de ± 12 647,25 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la somme de ± 11 497,50 \$, taxes comprises, est allouée à la collecte des données sous-tâche : relevés topographiques (Item 4.2), tâche n° 200 ;

CONSIDÉRANT QU’à ce jour, la tâche principale n° 200 est exécutée à 100% ;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 1 149,75 \$, taxes comprises, est allouée à la conception préliminaire, tâche n° 300 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche principale n° 300 est de ± 7 473,38 \$ taxes comprises et est exécutée à 65% ;

2026-07-229

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2118585 à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*, pour la réalisation d'études préliminaires et des relevés topographiques pour l'assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame dans le cadre du programme PRIMEAU, au montant de ± 12 647,25 \$ taxes comprises ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

26. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR L'ÉTUDE DE PRÉLÈVEMENTS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2023-02-83 mandatait la firme Stantec pour les services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame-de-Pierreville dans le cadre du programme PRIMEAU sous-volet 1.1 au montant total de ± 97 153,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 2111248 émise le 4 juin 2026 par *Stantec Experts-conseils ltée*, au montant de ± 1 149,75 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche principale n° 300 est de 6 323,63 \$ taxes comprises et est exécutée à 55% ;

2026-07-230

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2111248 à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*, au montant de ± 1 149,75 \$, taxes comprises ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

27. AUTORISATION D'ACCEPTION DE L'OFFRE DE SERVICES À TECHNI-CONSULTANT INC. POUR AIDER L'INSPECTEUR MUNICIPAL AVEC LA PURGE DE BORNES-FONTAINES – TECHNIQUE DE RINÇAGE DANS LES CONDUITES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour aider l'inspecteur municipal avec la purge de bornes-fontaines ainsi qu'avec les techniques de rinçage dans les conduites ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service n°01083 de *Techni-Consultant inc.* en date du 11 juin 2026, pour l'assistance technique du nettoyage du réseau d'eau potable au montant estimatif de ± 4 095,99\$ taxes comprises et ce en raison que la facturation est basée sur un taux horaire de 163,84 \$ taxes comprises et que seules les heures effectuées seront facturées ainsi que des frais de déplacement au taux de 0,72 \$/ km plus les frais connexes si applicables ;

2026-07-231

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'acceptation de l'offre de service n°01083, de la firme *Techni-Consultant Inc.* pour l'assistance technique du nettoyage du réseau d'eau potable, au montant estimatif de ± 4 095,99 \$ taxes comprises ;

QUE le paiement soit effectué lorsque des factures seront produites par la firme *Techni-Consultant* ;

QUE la firme *Techni-Consultant* doit aviser la municipalité si les coûts relatifs à la purge des bornes-fontaines sont supérieurs au montant de 4 095,99 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service génie » 02 413 00 411

28. AUTORISATION DE PAIEMENT À *TECHNI-CONSULTANT INC.* POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DES CONDUITES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour un devis de services professionnels du nettoyage et de l'inspection des conduites ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture n°03382 de *Techni-Consultant inc.* en date du 18 juin 2026, au montant de ± 2 539,51 \$ taxes comprises ;

2026-07-232

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 03382, de la firme *Techni-Consultant Inc.* pour services professionnels du nettoyage et de l'inspection des conduites, au montant de ± 2 539,51 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires Professionnels TEU Pville » 02 414 10 411 et « Honoraires Professionnels TEU ND » 02 414 00 411

29. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES À *TECHNI-CONSULTANT INC.* POUR LA DÉMARCHE DÉCOULANT DE L'ATTESTATION DE L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour la démarche découlant de l'attestation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services n° 00912 de *Techni-Consultant inc.* en date du 23 juin 2026, pour les démarches découlant de l'attestation de l'assainissement municipal au montant estimé de ± 10 060,32 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé peut varier puisque la firme *Techni-Consultant* facture selon les heures effectuées au taux horaire de 163,84 \$ taxes comprises ;

2026-07-233 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'acceptation de l'offre de services n° 00912, de la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les démarches découlant de l'attestation de l'assainissement municipale au montant estimé de ± 10 060,32 \$ taxes comprises ;

QUE le coût est estimé puisque la firme *Techni-Consultant* facture selon les heures effectués au taux horaire de 163,84 \$ taxes comprises.

QUE le paiement soit effectué lorsque des factures seront produit par la firme *Techni-Consultant* ;

QUE la firme *Techni-Consultant inc.* doit aviser la municipalité si les coûts relatifs à la démarche découlant de l'attestation de l'assainissement municipale sont supérieurs au montant de 10 060,32 \$ et ce avant la fin du mandat.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires Professionnels TEU Pville » 02 414 10 411

30. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ÉCOCENTRE ÉCO MP INC. - DEUXIÈME VERSEMENT DE L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2024-12-437 la municipalité de Pierreville a signé, pour l'année 2025-2026, une entente de services d'écocentre avec l'entreprise *ÉCO MP Inc.* afin de permettre aux citoyens de Pierreville d'utiliser l'écocentre situé au 5, rue Industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 632 de ± 7 848,47 \$ taxes comprises, émise le 1^{er} juin 2026 par *ÉCO MP Inc.*, relative au 2^e versement pour les services d'écocentre de l'année 2026 ;

2026-07-234 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 632 de ± 7 848,47 \$ taxes comprises à titre de deuxième versement pour les services d'écocentre de l'année 2026, à l'entreprise *ÉCO MP Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Écocentre » 02 453 00 951

31. OCTROI DE CONTRAT À NORDIKEAU POUR LE NETTOYAGE À L'AIR DE CONDUITES D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour un devis de services professionnels du nettoyage à l'air de conduites d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services n° OPT-26-1125 de *Nordikeau* en date du 9 juillet 2026, au montant approximatif de ± 6 611,06 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est facturé sur les heures effectuées à tarif horaire au taux variant entre 101,18 \$/heure et 316,18 \$ /heure, taxes comprises ainsi qu'à 0,89 \$ /km pour les déplacements ;

2026-07-235

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat n°OPT-26-1125, de l'entreprise *Nordikeau* pour services professionnels du nettoyage à l'air de conduite d'aqueduc, au montant approximatif de ± 6 611,06 \$ taxes comprises ;

QUE des frais additionnels pourraient être facturés en supplément du tarif horaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service Génie » 02 413 00 411

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR LOUIS DESCHENEAUX-BEAULAC, AU 28 RANG SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Descheneaux-Beaulac désire construire un garage résidentiel, d'appentis pour un abri d'auto et un gazebo ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est sur le lot 5 743 207 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un seul bâtiment accessoire ;

- Garage privé détaché de 32 pi x 40 pi = 1 280 pi² (119,9m²)
- Appentis de 14 pi x 40 pi = 560 pi² (52 m²)
- Gazebo de 17 pi x 26 po = 442 pi² (41.06 m²) (à déterminer)

Le tout pour une superficie totale d'implantation au sol de 2 282pi² (212m²) ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite une autorisation pour une superficie maximale de 225 m² ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie maximale permise pour un lot de moins de 2 000 m² est de 100 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone A-06 et a une superficie de 1 949,2 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur fournira des plans pour l'obtention du permis ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune zone de contrainte ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme souhaite imposer le respect de la ligne médiane du terrain. Par conséquent, il est recommandé de niveler l'emplacement pour qu'il soit situé à au moins un mètre de la limite ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution sera sans effet si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai de 24 mois ;

2026-07-236
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de monsieur Louis Descheneaux-Beaulac ;

QUE la demande de dérogation mineure sur le lot 5 743 207 porte uniquement sur les superficies des bâtiments accessoires ;

QUE les bâtiments accessoires doivent être implantés selon les normes d'implantation de l'article 29 du règlement de zonage ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

**33. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES
À LA FIRME LAFOND OUELLET PRIVÉ NOTAIRES
INC. POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DU 590,
RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu recours à *Lafond Ouellet Privé Notaires inc.* pour l'acquisition du 590, rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE NOUS avons reçu la facture n° 25P11420287-1 pour le compte d'honoraires en date du 22 juin 2026, au montant de 1 683,52 \$ taxes comprises qui se détaille comme suit :

Honoraires professionnels :

1 085,00 \$

Déboursés taxables

1. Frais d'utilisation de la plateforme «Assyst immobilier »
234,00 \$

Déboursés non taxables

1. Frais de vérification au bureau de la publicité des droits
25,00 \$
2. Frais de publication de l'acte de vente
142,00 \$

Total des taxes :

197,52 \$

Montant total de la facture :

1 683,52 \$

2026-07-237

EN CONSÉQUENCE,

Il est conseillé par le conseiller Yanick Allard

Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 25P11420287-1 à *Lafond Ouellet Privé Notaires inc.*, pour l'acquisition du terrain du 590, rang du Haut-de-la-Rivière au montant de ± 1 683,52 \$ taxes comprises

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Terrain rg Haut Rivière » 03 310 01 003

34. OCTROI DE CONTRAT À GÉOMATIQUE BLP ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. POUR LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES RUE LEFEBVRE ET RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant inc a demandé une offre de services à *Géomatique BLP Arpenteurs-Géomètres INC.* pour l'arpentage de 2 secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE pour le secteur n° 1 – rue Lefebvre, les relevés seront pris sur +/- 150 mètres visant à implantation de fossés ;

CONSIDÉRANT QUE pour le secteur n° 2 – rang de l'Île, les relevés seront pris sur +/- 850 mètres visant la réfection de pavage et de drainage de la route ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services le 2 juillet 2026, de *Géomatique BLP Arpenteurs-Géomètres INC.* pour les relevés topographiques de la rue Lefebvre, et d'une portion du rang de l'Île, pour un montant de ± 4 886,44 \$, taxes comprises ;

2026-07-238

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater *Géomatique BLP Arpenteurs-Géomètres INC.* afin de procéder aux relevés topographiques de la rue Lefebvre, et d'une portion du rang de l'Île, pour un montant de ± 4 886,44 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « E/R Chemins- Ens. Pierreville » 02 320 00 526

35. AUTORISATION DE PAIEMENT À RCA ÉLECTRIQUE POUR LE BRANCHEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aubin Pélissier a fait l'installation d'un système de climatisation et de chauffage au centre communautaire de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique a fait l'objet de modifications et un électricien qualifié a effectué des raccordements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 6812 émise le 30 juin 2026 par *RCA Électrique*, pour le branchement au montant de ± 2 859,12 \$ taxes comprises ;

2026-07-239

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 6812 à l'entreprise *RCA Électrique*, pour le branchement de la thermopompe du centre communautaire au montant de ± 2 859,12 \$, taxes comprises .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Thermopompe- Centre Communautaire » 03 310 03 010

LOISIRS ET CULTURE

36. AUTORISATION DE PAIEMENT À DISTRIBUTIONS PRO-EXCELLENCE INC. POUR L'ACHAT DE CANNES À PÊCHE POUR L'ACTIVITÉ PÊCHE EN HERBE

CONSIDÉRANT QUE nous avons été sélectionné au programme pêche en herbe pour les années 2026-2027-2028 et que l'activité a eu lieu le 7 juin dernier, au Parc Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE chaque enfant inscrit a reçu une canne à pêche de la municipalité ainsi qu'un permis de pêche de la part du programme ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture n° 62793, le 2 juin 2026 de l'entreprise *Distribution Pro excellence inc.* pour l'achat de cannes à pêche, au montant de ± 4 851,95 \$ taxes comprises ;

2026-07-240

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 62793 émise par l'entreprise *Distribution Pro excellence inc.* en date du 2 juin 2026 pour l'achat de cannes à pêche, au montant de ± 4 851,95 \$ taxes comprises .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Comité des Loisirs » 02 701 92 990

37. AUGMENTATION DU FORFAIT INTERNET POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le précédent forfait ne suffisait plus à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'administrateur réseau de la MRC Nicolet-Yamaska a fait des démarches auprès de Sogetel pour augmenter le forfait internet ;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel nous ont proposé le forfait lien 400-400 à 120,67 \$ par mois ;

2026-07-241

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'augmentation du forfait Internet à *Sogetel* pour le bureau municipal, au montant mensuel de ± 120,67 \$ taxes comprises .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communication -Internet Licences » 02 130 00 335

**38. AUTORISATION DE PAIEMENT À 360 ISD INC.
POUR L'INSPECTION DU PARC LAFRENIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'UNE double inspection est nécessaire suite à l'ouverture des nouveaux modules de jeux du Parc Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection tout s'est relevé conforme avec la certification de l'aire de jeux CSA Z614-20 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture n° 2026103, le 3 juin 2026 de l'entreprise *360 ISD inc.* pour l'inspection du parc Lafrenière, au montant de ± 1 092,26 \$ taxes comprises ;

2026-07-242

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2026103 émise par l'entreprise *360 ISD inc.* en date du 3 juin 2026 pour l'inspection du parc Lafrenière, au montant de ± 1 092,26 \$ taxes comprises .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Parcs et Jeux » 02 701 50 521

39. AUTORISATION DE PAIEMENT À SPEC-TECH INC POUR L'ÉQUIPEMENT TECHNIQUE ET LA SCÈNE LORS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE lors de la fête nationale du 23 juin 2026, la municipalité a organisé une soirée musicale pour les citoyens du Bas-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû faire appel à la firme *Spec-Tech inc.* pour la location d'une scène ainsi que pour les équipements techniques ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture n° 3151, le 25 juin 2026 de l'entreprise *Spec-Tech inc.* au montant de ± 3 966,66 \$ taxes comprises ;

2026-07-243

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n°3151 par l'entreprise *Spec-Tech inc.*, pour la location d'une scène et d'équipements techniques, au montant de ± 3 966,66\$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention Comité des loisirs » 02 701 92 990

40. AUTORISATION DE PAIEMENT À LOISIRS SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac planifie, organise et coordonne le camp de jour pour l'été 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville trouve important d'offrir un camp de jour abordable afin de combler les besoins et les attentes des familles de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville doit payer la somme de 16 500 \$ selon les modalités définies par le contrat de services ;

2026-07-244

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du Camp de jour 2026 à Les Loisirs de Saint-François-du-Lac afin que ces organisateurs planifient, organisent et coordonnent les activités du Camp de jour, en toute conformité, pour un montant de 16 500 \$;

QUE la Municipalité procèdera au paiement en un seul versement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – Dépense » 02 701 53 690

41. SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saint-François dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes est un endroit qui offre aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de prévention de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de l'organisme a été déposé à la municipalité ;

2026-07-245

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François pour l'année financière 2026.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990

42. OCTROI DE CONTRAT À SIGNÉ FRANÇOIS ROY INC. POUR L'ACHAT D'UN PANNEAU DE REMERCIEMENT DANS LE PARC MARTEL AUX COULEURS DE LA CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue pour le financement du parc Martel avec nos partenaires, le gouvernement du Québec et la Caisse Desjardins Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE pour leur montrer notre reconnaissance, la municipalité devra acquérir un panneau d'affichage mentionnant leur participation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services n°261492-A émise le 7 juillet 2026 par l'entreprise *Signé François Roy inc.* pour un panneau d'affichage destiné au parc Martel, au montant de ± 1 833,85\$ taxes comprises ;

2026-07-246

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’octroyer le
contrat du panneau graphique du parc Martel à l’entreprise *Signé
François Roy inc.* pour un montant de ± 1 833,85 \$ taxes
comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste
budgétaire suivant : « Parc Martel » 03 310 02 010*

43. AFFAIRES NOUVELLES

44. DOCUMENTS DÉPOSÉS

**1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU
BAS-SAINT-FRANÇOIS**

- a. Procès-verbal du 25 mai 2026 ;
- b. Rapport pour les matières résiduelles et
commerciales pour le mois de juin 2026 : pour le
résidentiel 45,58 tm, pour le commercial 26,55
tm ;
- c. Rapport pour les matières compostables pour le
mois de janvier 2026 ;

**2. RÉGIE INTERMUNICIPALE D’ALIMENTATION EN
EAU POTABLE DU BAS SAINT-FRANÇOIS**

- a. Procès-verbal du 26 février 2026 ;
- b. Procès-verbal du 11 mars 2026 ;
- c. Procès-verbal du 21 avril 2026 ;
- d. Rapport de suivi – Visite du 10 juin 2026 ;

3. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

- a. Rapport avril - mai 2026 ;

MOT DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et
messieurs Yanick Allard et Martin Langevin ainsi que monsieur
le maire Michel Deraspe font état des rencontres auxquelles ils
ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

45. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2026-07-247

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance
soit levée à 20 : 31.

Michel Deraspe
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale/
greffière/trésorière